



MARCHE DE FOURNITURES PASSE SELON LA PROCEDURE ADAPTEE

(Articles 28 et 77 du Code des marchés publics)

ACTE D'ENGAGEMENT

FOURNITURES DE PRODUITS ALIMENTAIRES

LOT N°..... :

DATE LIMITE DE REMISE DES OFFRES : **Vendredi 30 Juillet 2010, à 16 heures**

SOMMAIRE

ARTICLE 1 - OBJET DU MARCHE	3
ARTICLE 2 - ENGAGEMENT DU CANDIDAT	3
ARTICLE 3 - PRIX	4
3.1 Montant du marché	4
3.2 Remise contractuelle	4
ARTICLE 4 – DELAI DE LIVRAISON	4
ARTICLE 5 - EXECUTION DU MARCHE	5
ARTICLE 6 - PAIEMENT	5
ARTICLE 7 - COMPTABLE ASSIGNATAIRE	5

ARTICLE 1 - OBJET DU MARCHE

Le présent marché a pour objet la fourniture de produits alimentaires pour les services de la Ville de Triel sur Seine selon les spécifications définies par le Cahier des Clauses Particulières (C.C.P.). Il s'agit d'un marché à bon de commande et à procédure adapté selon les articles 28 et 77 du Code des marchés Publics.

LISTE DES LOTS (MARCHÉS SÉPARÉS)

Lot	Désignation
1	Fruits et Légumes frais ; fruits et légumes bio
2	Epicerie
3	Produits laitiers
4	Viande fraîche
5	Surgelés
6	Boissons non alcoolisées Fournitures de bouteilles d'eau, jus de fruits, sodas, etc....

ARTICLE 2 - ENGAGEMENT DU CANDIDAT

Je soussigné (nom, prénom).....
(*Cocher la case correspondant à votre situation*)

- Agissant pour mon propre compte.....
- Agissant pour le compte de la société.....
- Agissant pour le compte du groupement solidaire ou conjoint (*raier la mention inutile*)

Constitué des entreprises.....

Ayant son siège social à

Téléphone.....

Télécopie.....

Numéro de SIRET.....

Code d'activité économique principale.....

Inscription au registre du commerce (ou répertoire des métiers) de.....

Après avoir pris connaissance du dossier de la consultation et des documents qui y sont mentionnés, et après avoir établi les déclarations et fourni les certificats prévus aux articles 44 à 46 du Code des Marchés Publics,

M'engage (nous engageons) sans réserve,

Conformément aux dispositions des documents susvisés, à exécuter les prestations dans les conditions définies, l'offre ainsi présentée ne me liant toutefois que si son acceptation m'est notifiée dans un délai de 120 jours à compter de la date limite de remise des offres.

ARTICLE 3 - PRIX

3.1 Montant du marché

Le marché est traité à prix unitaires, mentionnés au Bordereau de Prix Unitaires (BPU) et le cas échéant au(x) catalogue(s) et tarif(s) du prestataire auxquels s'applique une remise contractuelle ou promotionnelle.

Le marché comporte une liste de produits désignés sous l'appellation « articles référencés » et constituant le bordereau de prix unitaire annexé à l'acte d'engagement.

En cas de besoins nouveaux ou spécifiques se rapportant à une fourniture non référencée dans le bordereau des prix unitaires, il pourra être recouru au catalogue ou grille tarifaire du titulaire correspondant à l'objet du marché.

Dans ce dernier cas, le prix à prendre en compte est celui indiqué au catalogue ou grille tarifaire après application du taux de remise contractuelle ou promotionnelle.

3.2 Remise contractuelle

Remise accordée par le titulaire sur les prix du catalogue:

.....

ARTICLE 4 – DELAI DE LIVRAISON

Le délai de livraison fixé par la ville est d'une semaine à compter de la réception du bon de commande par le titulaire. Cependant celui-ci peut proposer un délai inférieur à celui exigé par la ville. Dans ce cas le délai proposé par le titulaire, s'il est inférieur à celui fixé par la ville, deviendra contractuel.

En cas d'absence de proposition de délai inférieur, c'est le délai fixé par la ville qui est contractuel. Le candidat s'engage à réaliser les prestations objet du marché dans les délais suivants : une semaine au maximum

Délai de livraison exigé par la ville à compter de la réception du bon de commande :

Une semaine maximum

Délai de livraison auquel s'engage le titulaire (s'il propose un délai inférieur) :

.....

ARTICLE 5 - EXECUTION DU MARCHE

La période d'exécution du marché prendra effet à sa date de notification et est conclu pour une durée de 1an.

Le marché pourra être poursuivi par reconduction expresse, sans que sa durée totale ne puisse excéder 3 ans.

ARTICLE 6 - PAIEMENT

La commune se libérera des sommes dues au titre du présent marché en faisant porter le montant du crédit au compte suivant :

Compte ouvert au nom de la société

Banque.....

Code guichet – code banque – numéro de compte – clé

Joindre un RIB impérativement

ARTICLE 7 - COMPTABLE ASSIGNATAIRE

Le comptable assignataire est Monsieur le Trésorier Principal de Triel sur Seine

Adresse : 10, rue de l'Hautil
78 510 Triel sur Seine

J'affirme, sous peine de résiliation du marché ou de mise en règle à nos torts exclusifs, que la société pour laquelle j'interviens ne tombe pas sous le coup de l'interdiction découlant de l'article 43 du Code des Marchés Publics.

ENGAGEMENT DU CANDIDAT

Le A

(Signature et cachet de l'entreprise, précédés de la mention manuscrite « LU et APPROUVE »)

ACCEPTATION DE L'OFFRE PAR LA COLLECTIVITE

Est acceptée la présente offre pour valoir acte d'engagement,

Le A Triel sur Seine

Le Maire,

Joël MANCEL